



# DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Nom de l'Association

.....

Personne à contacter  
(nom, téléphone, mail)

.....  
.....  
.....

**A retourner avant le  
28 février 2023**

**Sur rendez-vous les mardis,  
mercredis et jeudis**

**Ville d'Allauch  
Maison de la Vie associative  
BP 27  
13718 ALLAUCH Cedex  
Tél : 04 91 10 44 75**

**Rib**  
**àagrafer**  
**ici**

**Pièces à Fournir**  
**(Toutes les pièces sont obligatoires\*)**

Conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention put être soumise au contrôle des représentants de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, ou entreprises qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

**DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET BANCAIRES**

- Attestation sur l'honneur,
- La demande de subvention intégralement remplie,
- Lettre type de demande de subvention adressée au Maire,
- Les Statuts,
- Copie du Siret ou Assimilé,
- Le Récépissé de déclaration de création de l'association en préfecture (siège, titre, objet, bureau ou la parution au Journal Officiel),
- Le dernier récépissé de modification de l'association en Préfecture ou au Journal Officiel,
- Nom, adresse et profession des membres du bureau,
- La liste des membres du conseil d'administration,
- Un programme global des activités prévues tout au long de l'année en cours, visé par le Président,
- Un compte rendu global des activités réalisées tout au long de l'année N-1, visé par le Président,
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal libellé au nom de l'association avec code IBAN et BIC,

## DOCUMENTS COMPTABLES

### Pour l'année N-1

Un compte rendu de résultat (charges et produits) et un bilan définitif, signés par le président et le trésorier.

Ce document doit inclure toutes les activités de l'année concernée et doit mentionner de façon détaillée les subventions attribuées par les différentes collectivités et l'Etat.

A défaut de Bilan comptable faire parvenir tout document justifiant des disponibilités de l'association au 31/12 (relevé(s) de banque...) ou du cumul des résultats des exercices antérieurs (somme globale des excédents/bénéfices des exercices antérieurs).

### Pour l'année en cours

Un budget prévisionnel global de fonctionnement, équilibré, (montant des dépenses = montant des recettes), **incluant toutes vos activités, signé par le Président ou le Trésorier.**

Les subventions de fonctionnement (fonctionnement, manifestations, projets exceptionnels) sollicité auprès de la mairie d'Allauch doivent être détaillées.

### Mise à disposition de

**NB** : Pour les associations n'ayant pas eu d'activité financière et/ou morale concernant l'année en cours, veuillez fournir une attestation sur l'honneur de non-activité, signée par le Président.

## DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES PROJETS EXCEPTIONNELS ET MANIFESTATIONS

### Un descriptif détaillé du projet

Le plan de financement équilibré et signé par le Président et le Trésorier faisant apparaître la subvention sollicitée.



## SUBVENTION 2023

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

NOM ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA PERSONNE A CONTACTER : .....

.....

NOMBRE D'ADHERENTS : .....

NOMBRE D'ALLAUDIENS : .....

TRANCHES D'AGES : .....

.....

NOMBRE DE SALARIES : .....

**NATURE JURIDIQUE :**

LOI 1901

AUTRE (Préciser) : .....

FEDERATION D'AFFILIATION (Obligatoire pour les associations à caractère sportif) :

.....

BUT DE L'ASSOCIATION : .....

.....

ADRESSE e-mail : .....

N° Siret ou Assimilé \* : .....

\*Si l'association n'a pas de n°, il faut dès maintenant le demander à la Direction Régionale de l'INSEE,  
(la démarche est gratuite) : 17 rue Menpentti – 13010 MARSEILLE ☐ : 09.72.72.4000 ou 09.72.72.6000

## RÉSUMÉ DE VOTRE DEMANDE

- A- FONCTIONNEMENT :  Renouvellement  
 Première Demande  
Montant Demandé : .....
- B- MANIFESTATION 1 : Nom & Date : .....  
Lieux : .....  
Montant demandé : .....
- MANIFESTATION 2 : Nom & Date : .....  
Lieux : .....  
Montant demandé : .....
- MANIFESTATION 3 : Nom & Date : .....  
Lieux : .....  
Montant demandé : .....
- C- DEMANDE EXCEPTIONNELLE : Nom & Date : .....  
Lieux : .....  
Montant demandé : .....

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION SOLLICITEE (A + B + C)..... €

NOMBRE D'ADHERENTS DE L'ASSOCIATION : .....

Fait à .....

Le .....

Et certifié exact par le Président ou son délégué

Nom : .....

Fonction : .....

Signature

**BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT**  
**DE L'ASSOCIATION**  
**ANNEE 2023 (TOTAL 1 = TOTAL 2)**

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<u>ACHATS</u> <input type="checkbox"/> Fournitures d'atelier ou d'activités <input type="checkbox"/> Eau / gaz / électricité <input type="checkbox"/> Fournitures d'entretien de bureau <input type="checkbox"/> Autres  <u>SERVICES EXTERNES</u> <input type="checkbox"/> Formation des bénévoles <input type="checkbox"/> Travaux d'entretien et de réparation <input type="checkbox"/> Primes d'assurances <input type="checkbox"/> Documentation / Etudes / Recherches <input type="checkbox"/> Location immobilière <input type="checkbox"/> Location mobilier, matériels <input type="checkbox"/> Autres  <u>AUTRES SERVICES EXTERNES</u> <input type="checkbox"/> Honoraires, rémunération d'intermédiaire <input type="checkbox"/> Publicité – Publication <input type="checkbox"/> Transports d'activités et d'animation <input type="checkbox"/> Missions et réceptions, déplacements <input type="checkbox"/> Frais postaux – Téléphone <input type="checkbox"/> Impôts et taxes <input type="checkbox"/> Autres  <u>FRAIS DE PERSONNEL</u> <input type="checkbox"/> Salaires bruts <input type="checkbox"/> Charges sociales de l'employeur <input type="checkbox"/> Autres  <u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u> <input type="checkbox"/> Charges Financières <input type="checkbox"/> Intérêts des emprunts <input type="checkbox"/> Autres charges financières <input type="checkbox"/> Autres		<input type="checkbox"/> Cotisations <input type="checkbox"/> Dons et legs <input type="checkbox"/> Ventes de marchandises <input type="checkbox"/> Prestations de service <input type="checkbox"/> Produits Financier <input type="checkbox"/> Partenariats (sponsor)  <b>SUBVENTIONS :</b>  <u>VILLE D'ALLAUCH</u> <input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Manifestation <input type="checkbox"/> Projet exceptionnel  <input type="checkbox"/> <u>CONSEIL DEPARTEMENTAL</u> (Service à préciser)  <input type="checkbox"/> <u>CONSEIL REGIONAL</u>  <input type="checkbox"/> Etat (Service à préciser)  <u>Autres subventions</u> .....  <u>Autres recettes</u> .....	
<b>TOTAL 1</b>	€	<b>TOTAL 2</b>	€

Nom, date et signature du Président

Nom, date et signature du Trésorier

# PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

(TOTAL 1 = TOTAL 2)

PROJET : .....

NATURE DÉPENSES	MONTANT	NATURE RECETTES	MONTANT
		Ressources propres	
		<u>Aides :</u>	
		Mairie d'Allauch	
		Conseil Départemental	
		Conseil Régional	
		Bénévoles	
		Autres	
TOTAL 1	€	TOTAL 2	€

Nom, date et signature du Président

Nom, date et signature du Trésorier



**BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**  
**ANNÉE 2022**

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<u>ACHATS</u> <input type="checkbox"/> Fournitures d'atelier ou d'activités <input type="checkbox"/> Eau / gaz / électricité <input type="checkbox"/> Fournitures d'entretien de bureau <input type="checkbox"/> Autres  <u>SERVICES EXTERNES</u> <input type="checkbox"/> Formation des bénévoles <input type="checkbox"/> Travaux d'entretien et de réparation <input type="checkbox"/> Primes d'assurances <input type="checkbox"/> Documentation / Etudes / Recherches <input type="checkbox"/> Location immobilière <input type="checkbox"/> Location mobilier, matériels <input type="checkbox"/> Autres  <u>AUTRES SERVICES EXTERNES</u> <input type="checkbox"/> Honoraires, rémunération d'intermédiaire <input type="checkbox"/> Publicité – Publication <input type="checkbox"/> Transports d'activités et d'animation <input type="checkbox"/> Missions et réceptions, déplacements <input type="checkbox"/> Frais postaux – Téléphone <input type="checkbox"/> Impôts et taxes <input type="checkbox"/> Autres  <u>FRAIS DE PERSONNEL</u> <input type="checkbox"/> Salaires bruts <input type="checkbox"/> Charges sociales de l'employeur <input type="checkbox"/> Autres  <u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u> <input type="checkbox"/> Charges Financières <input type="checkbox"/> Intérêts des emprunts <input type="checkbox"/> Autres charges financières <input type="checkbox"/> Autres		<input type="checkbox"/> Cotisations <input type="checkbox"/> Dons et legs <input type="checkbox"/> Ventes de marchandises <input type="checkbox"/> Prestations de service <input type="checkbox"/> Produits Financier <input type="checkbox"/> Partenariats (sponsor)  <b>SUBVENTIONS :</b>  <u>VILLE D'ALLAUCH</u> <input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Manifestation <input type="checkbox"/> Projet exceptionnel  <input type="checkbox"/> <u>CONSEIL DEPARTEMENTAL</u> (Service à préciser)  <input type="checkbox"/> <u>CONSEIL REGIONAL</u>  <input type="checkbox"/> Etat (Service à préciser)  <u>Autres subventions</u> .....  <u>Autres recettes</u> .....	
<b>TOTAL 1</b>	€	<b>TOTAL 2</b>	€

Nom, date et signature du Président

Nom, date et signature du Trésorier



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ..... (nom et prénom)  
représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie que l'association est régulièrement déclarée,

certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,

certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,

demande de subvention de : .....€,

précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte : .....

Banque ou centre : .....

Domiciliation : .....

<i>Code Banque/ Etablissement</i>	<i>Code guichet</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Clé RIB/RIP</i>

Fait, le ..... à .....  
Signature,

# DEMANDE DE SUBVENTION 2023

NOM DE L'ASSOCIATION .....

## MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS PAR LA VILLE LES ANNEES PRECEDENTES

<i>Description :</i>	<i>Périodicité (préciser le nombre/an) :</i>	<i>Nombre d'heures :</i>
Des locaux mis à disposition :		
Des matériels mis à disposition :		

Une convention lie-t-elle déjà votre association à la ville pour la mise à disposition de ces locaux /matériels ?

Oui

Non

## MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS PAR LA VILLE POUR 2022

<i>Description :</i>	<i>Périodicité (préciser le nombre/an) :</i>	<i>Nombre d'heures :</i>
Des locaux mis à disposition :		
Des matériels mis à disposition :		

***CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET  
FONDATEMENTS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU  
D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT***

**Nom de l'organisme :**

---

---

---

**Préambule :**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

**ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible 1/3 d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. 2/3 Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.



## **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Date \_\_\_\_\_

Indiquez Nom/prénom et qualité du signataire (+ délégation en cas de représentation)

\_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'Association, précédée de la mention « Lu et approuvé »

\_\_\_\_\_



## ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné(e), (*nom et prénom*)

---

Représentant(e) légal(e) de l'association, (*nom de l'association*)

---

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat lui permettant d'engager celle-ci <sup>(1)</sup>, dans la rubrique « Mes infos personnelles »/onglet « Documents administratifs ».*

### **déclare :**

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives <sup>(2)</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain <sup>(3)</sup> annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi du n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou numéraires- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) <sup>(4)</sup> : (*cochez*)
  - Inférieur ou égal à 500 000€.
  - Supérieur à 500 000€.
  - Aucune aide publique.

Fait, le (*date*)

à (*lieu*)

Signature



- <sup>(1)</sup> « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art 1984 du code civil »
- <sup>(2)</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications des statuts, etc. auprès du greffe des associations – Préfecture ou Sous-préfecture.
- <sup>(3)</sup> Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création. « Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient. »
- <sup>(4)</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) N° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.